

Sidel : passage à une nouvelle tarification en 2025



Sidel : passage à une nouvelle tarification en 2025

Photo : Sébastien Lannes

Mardi 15 Février 2022, le Comité Syndical du SIDEL de Lectoure s'est largement prononcé en faveur du passage à la Tarification Incitative à horizon 2025.

Ce vote fait suite à l'étude préalable portée par le bureau d'études INDDIGO et débutée en Mars 2020 avec pour objectifs la baisse de la production de déchets, la maîtrise du coût du service public face à l'explosion des coûts de traitement des déchets, ainsi que la modernisation du service de collecte et le respect de la réglementation.

Au terme d'un débat de grande qualité, le projet a été adopté à 40 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions. Il propose de faire évoluer le schéma de collecte et le mode de financement du service.

Dans un premier temps, l'harmonisation du schéma de collecte se traduira par la mise en place de points d'apports volontaires dédiés aux 3 flux de déchets (poubelle noire, poubelle jaune et verre) sur l'ensemble du territoire du SIDEL. Dans un second temps, l'abandon à horizon 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au profit d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) permettra de doter la population d'un outil incitatif selon le principe « **plus je trie mes déchets, moins je paye** ».

Un plan d'actions d'une durée de 3 ans, comprenant un volet important consacré à la communication et à la concertation avec la population, va donc être lancé en étroite collaboration avec toutes les communes du SIDEL.